



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

**Date de convocation :
11 décembre 2024**

**Date d'affichage :
11 décembre 2024**

**Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, MILITON Audrey, MM. CHOLLET David, GUITTET Fabien, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Madame CABARET Nelly, Madame RENAULT Christelle qui donne pouvoir à Monsieur LETAY Francis, Madame GRATEDOUX Chantal qui donne pouvoir à Monsieur POMMIER Olivier, Monsieur GUELFF Cyrille qui avait donné pouvoir à Monsieur POMMIER Olivier également mais ce pouvoir ne peut être pris en compte étant donné que Monsieur POMMIER Olivier a déjà un pouvoir, Mesdames GOURMEL Aurélie et Madame POIRIER Véronique.

Secrétaire de séance : Madame CABARET Nelly.

DELIBERATION N°2024-12-04 : OBJET : FINANCES : BUDGET COMMUNAL 2025 : MANDATEMENT PAR ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire informe les élus qu'en attendant le vote du budget primitif 2025 de la Commune, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut l'autoriser à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits budgétaires ouverts au budget primitif communal 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, augmentés des éventuels crédits budgétaires mentionnés dans les décisions modificatives prises en 2024.

Monsieur le Maire projette au Conseil municipal le tableau récapitulatif par chapitre, les crédits budgétaires 2024 et par voie de conséquence, les montants pouvant être mandatés en 2025 par anticipation en investissement pour le budget communal, soit un montant maximum de 523 951,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à procéder par anticipation à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement relatives à la Commune avant le vote du budget primitif communal 2025, dans la limite de 25% des crédits budgétaires ouverts en 2024, conformément au tableau annexé.

-de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Le 30 décembre 2024.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

David CHOLLET

Nelly CABARET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20241219-2024-12-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

Publication : 31/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





BUDGET COMMUNE 2025

Mandatement des dépenses par anticipation

CHAPITRE/ Article	INTITULE DU CHAPITRE	RAPPEL BUDGET 2024	Montant autorisé (25% maximum)	Montant de mandatement autorisé en attendant le vote du budget 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	13 150,29 €	3 287,57 €	3 287,00 €
203	Frais d'études			3 287,00 €
Chapitre 204	Subventions équipement versées	28 626,00 €	7 156,50 €	7 156,00 €
204182	Bâtiments et installations			7 156,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	162 022,00 €	40 505,50 €	40 504,00 €
2113	Terrain aménagé autre que voirie			3 875, 00 €
2116	Cimetière			2 174,00 €
212	Agencement et			567,00 €

	aménagement de terrains			
2131	Bâtiments publics			6 006,00 €
2151	Réseaux de voirie			896,00 €
2152	Installations de voirie			730,00 €
2158	Autres installations, matériels			1 337,00 €
21611	Biens sous jacents			15 000,00 €
2173	Constructions			1 350,00 €
2183	Matériel de bureau et d'informatique			1 290,00 €
2184	Mobilier			1 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles			6 279,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	27 000,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €
27638	Autres établissements publics			6 750,00 €
Opération 125	Urbanisation de la Commune	65 869,00 €	16 467,25 €	16 466,00 €
202	Révision des documents d'urbanisme			9 676,00 €
2041511	Biens mobiliers, matériels et études			1 729,00 €
2111	Terrains nus			1 311,00 €
2151	Réseaux de voirie			3 750,00 €
Opération 126	Mise aux normes Eglise	60 280,00 €	15 070,00 €	15 070,00 €
2131	Bâtiments publics			11 750,00 €

2152	Installations de voirie			1 450,00 €
21611	Biens sous jacents			550,00 €
21621	Biens sous jacents			1 320,00 €
Opération 128	Construction cantine	1 686 000,00 €	421 500,00 €	421 500,00 €
2131	Bâtiments publics			361 500,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier			60 000,00 €
Opération 129	Inondations	2 873,00 €	718,00 €	718,00 €
212	Agencement et aménagement de terrains			718,00 €
Opération 130	Requalification centre bourg	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
203	Frais d'études			12 500,00 €
TOTAL		2 095 820,29 €		523 951,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20241219-2024-12-04-DE
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31/12/2024
 Publication : 31/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

